



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Sur le sauvetage des urgences de l'hôpital de Lens

Question écrite n° 21250

### Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation critique des urgences du centre hospitalier de Lens. En effet, depuis le 1er juillet 2019, l'hôpital de Lens a vu disparaître une ligne de SMUR sur les deux qui fonctionnaient auparavant. Cette amputation des capacités d'intervention et de secours est liée au manque dramatique de médecins qui fragilise l'établissement de santé depuis plusieurs mois. Confrontés à des cadences infernales en sous-effectif, 7 médecins sur 15 ont démissionné et les 8 médecins opérationnels restants ne permettent plus de constituer deux équipes pour assurer la permanence du service mobile d'urgence et de réanimation. Aujourd'hui, les personnels des urgences de Lens, qui viennent de rallier le mouvement de grève national, assurent un service minimum mais dégradé avec le soutien vital mais insuffisant du centre hospitalier de Béthune-Beuvry. L'appel à la réserve sanitaire n'a rien donné et le chef de service des urgences désespère de trouver 9 médecins. Dans ce contexte désastreux, les personnels de santé redoutent la fermeture des urgences à l'été 2019 et par conséquent, la mise en danger de la population du bassin d'emplois du Lensois. Que compte mettre en œuvre son ministère pour sauver le service des urgences de l'hôpital de Lens et arrêter l'hémorragie ? Peut-elle garantir que les urgences seront maintenues à Lens malgré les difficultés actuelles ? Plus largement, il lui demande si elle va enfin entendre les appels à l'aide des urgentistes mobilisés partout en France et leur donner les moyens humains et matériels d'exercer leur métier décemment et dignement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bilde](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21250

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juillet 2019](#), page 6319

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)